



**MAIRIE
DE
DRAILLANT**

Heures d'ouverture :
Lu et Me : 10h - 17h sans
interruption
Ma et Je : 13h30 - 17h
Ve : 14h - 18h
2^{ème} samedi du mois : 9h - 12h
E-Mail : mairie.draillant@orange.fr

74550

☎ 04.50.72.40.91 📠 04.50.72.29.16

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 16 octobre 2018**

Présents : CHESSEL Lucien, GENOUD Pascal, MAURICE Claude, TAPIÉ Stéphane, BERNADON Bernadette, GAULTIER Katherine, LACROIX Benoit, LACROIX Jean-Charles, MARCLAY Nathalie, PONCET Jean-Marc.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DUPRAZ Gérard, MAION Yannick.

Pouvoir : de Madame Emmanuelle BUFFET à Pascal GENOUD.

Monsieur Pascal GENOUD a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 10 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT A LA CAO DU GROUPEMENT DE
COMMANDES POUR LES TRAVAUX DU LIEGE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 juillet 2017 approuvant le groupement de commandes entre Thonon Agglomération, le SYANE et la commune pour des travaux se réalisant au Liège. Un représentant de la commission d'appel d'offres (CAO) de la commune doit être désigné pour participer à la CAO du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Lucien CHESSEL délégué titulaire et Monsieur Pascal GENOUD délégué suppléant pour représenter la commune au sein de la CAO du groupement de commandes.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'ADJOINTS TECHNIQUES

Monsieur le Maire expose que deux agents ont effectué le remplacement d'un agent en congé parental. L'agent ayant été réintégré, il convient de modifier le temps de travail des agents remplaçants. Ces modifications sont assimilées à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car les modifications sont supérieures à 10% de la durée. Le comité technique a donné un avis favorable à ces modifications.

Les temps de travail passent respectivement de 20/35^e à 10,67/35^e et de 24,65/35^e à 15,68/35^e.

L'agent réintégré ayant demandé une diminution de son temps de travail, sa durée hebdomadaire de travail passe de 21,87/35^e à 20,54/35^e.

Le Conseil Municipal valide ces modifications du temps de travail.

QUESTIONS DIVERSES

- Le repas des Aînés aura lieu le dimanche 2 décembre 2018 à la salle des fêtes de Drailant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Lucien CHESSEL

